

**VILLE
DU PUY EN VELAY****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 18 décembre 2023****Délibération n° 16**

L'an deux mille vingt trois, le dix huit décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
mardi 12 décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
22/12/2023

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Roland LONJON, Madame Corinne GONCALVES, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur François CHATAING, Monsieur Quentin PETIT, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Jean-Williams SEMERARO

Ont donné procuration :

Monsieur Pascal BERTRAND à Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Stéphane CLABAUX à Monsieur Jérôme EYNARD, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE, Madame Marie MARQUARSEN à Monsieur Guy CHOUVET, Madame Maryline BRUN à Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur Baptiste MASSIN à Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN à Madame Marlène LASHERME, Monsieur Fabien SURREL à Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Celline GACON à Madame Michelle CHAUMET, Madame Aurélie CHAMBON à Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS

Secrétaire de séance : Roland LONJON

La séance a été levée à : 21 H 45

Rédacteur : Orane LELEUX Aménagement de l'espace - Urbanisme

Objet :	Rapport de l' élu mandataire de la SEML du Velay (exercice 2022)
----------------	--

Rapporteur : Ginette VINCENT

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit en son article L. 1524-5, une obligation pour tout élu mandataire d'une collectivité dans un établissement public local de produire un rapport annuel auprès de son assemblée délibérante. Il s'agit d'une disposition introduite par loi dite « 3DS » de Différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification du 21 février 2022.

Délibération n°16 du lundi 18 décembre 2023

Le rapport peut être résumé comme suit :

Objet social :

Créée le 12 octobre 1995, la SEM du Velay a pour objet de favoriser l'aménagement, la construction d'équipement et le développement durable des territoires tant pour le compte de ses actionnaires que pour son propre compte ou pour celui d'autrui.

Capital social et actionnariat :

Le capital social de la société est formé pour 37 % d'actionnaires privés et pour 63 % d'actionnaires publics.

L'actionnariat est réparti comme suit :

ACTIONNAIRES	CAPITAL			ADMINISTRATEURS		
	CAPITAL	TITRES	%	NBR	ARRONDI	CENSEURS
Ville du Puy-en-Velay	98 529.05 €	164 215	13.87 %	1.66	2	1
Communauté d'agglomération	149 776.40 €	249 627	21.09 %	2.53	3	
Conseil Départemental 43	199 999.80 €	333 333	28.16 %	3.38	3	
Total actionnaires publics	448 305.25 €	747 175	63.12 %	7.57	8	1
Alliade Habitat	120 000.31 €	200 001	16.90 %	2.03	2	
OPAC 43	14 304.91 €	23 842	2.01 %	0.24	0	1
Caisse des dépôts	71 027.14 €	118 378	10.00 %	1.20	1	
Procvivis	2 143.41 €	3 572	0.30 %	0.04	0	1
Logivelay	1 782.49 €	2 971	0.25 %	0.03	0	
Crédit agricole	25 924.80 €	43 208	3.65 %	0.44	0	1
Crédit coopératif	25 000.20 €	41 667	3.525 %	0.42	0	1
Total actionnaires privés	261 965.75 €	436 610	36.88 %	4.43	3	4
TOTAL GENERAL	710 271.00 €	1 183 785	100 %	12	11	5

Principales activités :

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2022, la SEM du Velay a poursuivi l'exécution des opérations historiques engagées depuis 2004, complétées par diverses missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage ou de conduite d'opérations :

- La CPA de renouvellement urbain centre-ville du Puy-en-Velay.
- La CPA de la Zone Intercommunale d'Activités des Portes Occitanes.
- Mandat de travaux 2 lotissements Siaugues Sainte-Marie.
- Mandat de travaux réhabilitation de l'ancienne assemblée à Saint-Vincent en maison partagée.
- Mandat de travaux pour la réhabilitation de l'ancienne cure de Monlet en logements communaux.
- Mission de faisabilité à Landos pour la réhabilitation en maison de santé d'un bâtiment communal.
- Étude de faisabilité pour l'aménagement du foncier maîtrisé par la Ville sur le quartier de Coloin.
- Étude programmatique de renouvellement urbain du centre ancien du Puy-en-Velay en cotraitance avec le cabinet le Creuset Méditerranée.
- Étude de faisabilité fiscale et juridique de restauration de la statue Saint-Joseph.
- Étude de faisabilité de création d'une maison d'assistantes maternelles et réhabilitation de logements communaux au Brignon.
- Étude de faisabilité juridique et financière pour le compte du Département pour la construction d'un datacenter.

Situation financière :

La société dispose d'un chiffre d'affaires de 1 001 626 €. Il provient pour 41,3 % des mandats ou missions d'AMO, pour 32,7 % des VEFA et pour 25,8 % des concessions.

Produits d'exploitation	564 570 €
Charges d'exploitation	615 628 €
Charges salariales	12 153 €
Bénéfice : perte	- 51 158 €
Capitaux propres	627 696 €

Perspectives de développement :

Les opérations historiques de concession arrivant à leur terme en 2025, le nouveau plan d'affaire prévoit d'orienter la SEML vers de nouveaux clients et opérations nécessitant un appui en ingénierie :

- Conduite d'opérations de réhabilitation de locaux à vocation économique ou d'habitat pour le compte de structures privées (exemple : rénovation des locaux du CER France, projets immobiliers de la branche immobilière du Crédit Agricole...),
- AMO ou conduite d'opérations ponctuelles pour le compte de collectivités locales à moins de 40 K€ de rémunération pour la SEM (ne nécessitant pas une entrée au capital de la SPL compte tenu de l'ampleur d'opération),

Par ailleurs, la SEM étudie la possibilité :

- de porter des opérations d'investissement en fonds propres. Plusieurs projets sont à l'étude, le premier étant un projet d'immobilier commercial sur la zone de Chirel.
- de créer une Foncière.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 11/12/2023

A reçu un avis favorable en Commission Urbanisme du 05/12/2023

Le Conseil Municipal :

- PREND ACTE de la communication du rapport de l'élu mandataire de la Société d'Économie Mixte du Velay pour l'année 2022.

LE CONSEIL PREND ACTE DE LA PRESENTE COMMUNICATION.

Signé le 18 décembre 2023,
Le Secrétaire de séance,
LONJON Roland,
Conseiller municipal.

Fait au Puy-en-Velay, le lundi 18
décembre 2023